

I UNIS POUR FOUQUIÈRES

Chères Fouquieroises, chers Fouquierois,

Face aux fausses rumeurs, à la désinformation, portées par l'opposition, nous nous voyons, dans l'obligation d'éclaircir certains points.

Dans un post Facebook, l'opposition se réjouissait que nous ayons repris ses idées :

-Fleurissement de la ville : voir page 21 de notre programme qui déjà été important lors des mandats précédents.

-Éclairage coloré des passages piétons, vous reporter à la page 10 de notre programme.

-Vidéo surveillance voir la page neuf du dit programme

-Sécurisation des abords des écoles: déjà commencé lors de mandats précédents et confirmé sur la page quatre de notre programme.

-Embellissement du Pont rue Victor Hugo, programmé et engagé sous le mandat de Michel Bouchez notre ancien Maire, la fresque des zèbres ayant été proposé et validé en début de mandat par notre maire Donata Hochart.

Concernant les décalages horaires des écoles Prévert et Condorcet, ils n'ont pu être mis en place qu'avec l'aval des instances de l'éducation nationale

En ce qui concerne le vote des subventions aux associations, nous remettons à chaque président et trésorier d'association un dossier complet à remplir. Dossier qui justifie la régularité et de la conformité de l'association. Après étude du dossier, nous proposons alors une subvention qui est votée au Conseil municipal. Lors du dernier conseil, l'opposition s'est étonnée de l'absence de subvention pour certaines sociétés. Nous lui avons répondu que les dossiers, déposés en retard seraient étudiés et les subventions présentées lors du Conseil Municipal prochain.

L'opposition est aussi, et encore dans l'erreur, quand elle affirme que les délibérations concernant le personnel municipal n'ont pas reçu l'accord du personnel. Il faut savoir que pour toutes ces délibérations, nous devons avoir l'accord du comité social territorial, composé de syndicalistes élus par le personnel et donc le représentant. Il faut d'ailleurs noter que nombre de ses propositions ont pour but d'améliorer la vie tant professionnelle que personnelle des employés communaux et correspondent à des propositions de la collectivité territoriale. Les 26 élus de la majorité (sur 29 élus), souhaitaient que ces précisions soient apportées, afin que chacun puisse se faire une opinion quant à la bonne foi des uns et des autres.